



# COMITE DU PUY-DE-DOME DE BASKET-BALL

Association n° W632001116 - SIRET : 414 230 227 000 12 - Code NAF / APE 9312 Z  
IBAN FR76 1558 9636 1005 5230 1804 016

## COMMISSION DE DISCIPLINE

Réunion du 18 avril 2016

Présent(e)s : ALBARET B, BOUAZIZ M, LAFOURCADE C, LAPEIRE J-M,  
MAZELIER H, MICO D, RIGAULT J, VELLARD M  
Excusé(e)s: BRANDON E, CHAMPOMIER L, CHAZAL J, LABRANDINE M-C,  
MANIEL J-Y, MONTELION C, ZENNOUCHE J-P  
Invité : GONZALEZ F

Dossier Disciplinaire 15-16 / n°12 - Chargé d'instruction : Denis MICO

Rencontre Départementale Seniors Masculins 2 Poule B n°199 du 13/03/2016  
ROYAT ORCINES CLUB BASKET BALL / BC LA ROCHE BLANCHE

*Vu le Titre VI des Règlements Généraux de la Fédération  
Après étude des pièces composant le dossier  
Après avoir pris connaissance du rapport du chargé d'instruction  
Après avoir entendu les personnes concernées*

ATTENDU QUE A la fin de la rencontre le joueur 9B, COSTA Daniel a eu des propos déplacés envers les arbitres ;

ATTENDU QUE Le joueur 9B, COSTA Daniel s'excuse pour son comportement mais ne reconnaît pas les paroles prononcées ;

ATTENDU QUE A la fin de la rencontre l'entraîneur B, CAZANOVA Antoine a eu un comportement inapproprié envers les arbitres, il relate les faits mais ne s'en excuse pas ;

ATTENDU QUE Les deux arbitres maintiennent leur déclaration et les propos qu'ils ont rapportés.

**POUR CES MOTIFS, après en avoir délibéré, la Commission de Discipline décide :**

- D'infliger à Monsieur COSTA Daniel, une suspension de **TROIS SEMAINES FERME**, dès la reprise du Championnat Départemental 2016-2017, sous réserve de qualification. Le tout étant assorti de 6 semaines de sursis.
- à Monsieur CAZANOVA Antoine, dont le comportement doit être irréprochable, eu égard à sa qualité d'entraîneur, une suspension de **SIX SEMAINES FERME**, dès la reprise du Championnat 2016-2017, sous réserve de qualification. Le tout étant assorti de 12 semaines de sursis.

Messieurs COSTA Daniel et CAZANOVA Antoine ont accepté que le tiers de leur sanction soit commué en Activités d'Intérêt Général.

Il leur appartiendra, dès la rentrée sportive 2016-2017, de se mettre à la disposition du Comité Départemental qui utilisera leurs compétences.

Les frais de procédure d'un montant de 100€ seront prélevés sur le compte association du BC LA ROCHE BLANCHE.

**Cette décision a été prise à la majorité des membres de la Commission Juridique présents et pouvant statutairement prendre part au vote.**

**Membres ayant pris part aux délibérations :**  
LAFOURCADE C RIGAULT J. VELLARD M. LAPEIRE J.M.



63, Avenue Barbier Daubrée  
63100 CLERMONT-FERRAND  
Tél : 04 73 92 48 54

<http://www.basket63.com>

Courriel : [contact@basket63.com](mailto:contact@basket63.com)



web

**Rencontres Départementales Seniors Masculins 2 Poule A n°207 du 19/03/2016  
US CELLES SUR DUROLLE / AS MARECHAT RIOM**

*Vu le Titre VI des Règlements Généraux de la Fédération*

*Après étude des pièces composant le dossier*

*Après avoir entendu les parties*

*Après avoir constaté les contradictions des deux parties*

ATTENDU QUE Le joueur CAJAZZO Jimmy VT791179 a échangé quelques mots avec un spectateur ;

ATTENDU QUE L'altercation n'a duré qu'un bref instant ;

ATTENDU QUE Tout est rentré dans l'ordre après l'intervention de l'arbitre.

**POUR CES MOTIFS, après en avoir délibéré, la Commission de Discipline décide :**

- De classer le dossier sans suite

***Cette décision a été prise à la majorité des membres de la Commission Juridique présents et pouvant statutairement prendre part au vote.***

***Membres ayant pris part aux délibérations :***

***BRANDON E., VELLARD M., LAPEIRE J.M***